

Concours d'éloquence citoyenne du Festival des Libertés 2010

L'Uniformisation



Règlement du Concours – Edition 2010

Section 1 Organisation générale

Article 1 - Présentation

Le concours pluridisciplinaire est ouvert à toute personne s'inscrivant auprès de Bruxelles Laïque dans les délais impartis et se déroule en langue française. Il est destiné à développer chez les participants et le public la connaissance d'un sujet de société touchant les droits fondamentaux et les valeurs démocratiques ainsi qu'à aiguïser l'usage de la langue et de l'argumentation.

Le concours se déroule en deux phases. Chaque participant transmet en présélection à Bruxelles-Laïque un plan/résumé de son élocution concernant la thématique de « **l'uniformisation** ».

Ensuite, les participants sélectionnés présenteront publiquement cet argumentaire devant un Jury durant le Festival des Libertés.

Le calendrier du concours reproduit en annexe fait partie intégrante du présent règlement (Annexe 1).

Article 2 - Comité organisateur

Le concours est organisé par Bruxelles-Laique asbl en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme.

La liste des membres du Comité organisateur est disponible sur demande.

Article 3 - Coordination du concours

Le Comité organisateur désigne chaque année une personne de contact qui veille à la bonne organisation du concours et constitue l'interlocuteur privilégié pour toute question.

Les coordonnées de cette personne sont précisées à l'Annexe 1 du présent règlement.

Article 4 - Participants

Aucune condition n'est requise pour participer à ce concours à part une maîtrise suffisante de la langue française.

Les participants ont la possibilité de se présenter en équipes. Est entendu que ni le temps de parole, ni l'éventuel prix qui serait décerné à l'équipe ne seront dédoublés.

Article 5 – Thématique : « Uniformisation »

Aucune exigence n'est imposée en matière de contenu plus spécifique à aborder. Les participants peuvent dès lors englober tant la thématique dans son aspect global que se concentrer sur un point précis de celle-ci. L'élocution peut prendre des formes variées en fonction de la discipline choisie.

Section 2 L'inscription des participants

Article 6 - Inscription

Chaque personne qui souhaite participer au concours est tenue de remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site Internet de Bruxelles Laique (www.bxllaique.be) à transmettre au plus tard pour la date fixée dans le calendrier.

Article 7 - Présélection

Une épreuve de présélection sera organisée par les organisateurs. Cette épreuve consiste en l'envoi aux organisateurs d'un plan/résumé de l'élocution. Celui-ci ne peut dépasser le format d'une page A4 en taille de police 12. Le comité de sélection veillera à sélectionner l'élocution la plus pertinente, originale, instructive ou attrayante, et ce, de manière discrétionnaire. En tout état de cause, ***les noms des participants sélectionnés seront communiqués au plus tard à la date fixée dans le calendrier.***

Section 3 Epreuve finale

Article 8 - Questions d'éclaircissement

Chaque sélectionné **peut** poser une ou **plusieurs questions d'éclaircissement** relatives à l'interprétation du règlement ou des témoignages. L'envoi des questions s'effectuera par toutes voies de communication (courriel, courrier postal ou fax) et à n'importe quel moment entre la communication des candidats sélectionnés et la date de la finale. Les réponses seront transmises dans un délai raisonnable après la réception de la ou des question(s) d'éclaircissement.

Les réponses aux questions les plus pertinentes seront communiquées simultanément à tous les participants pour leur information, à la date fixée par le calendrier.

Article 9 - Déroulement de la finale du concours

A la date fixée dans le calendrier, les participants seront réunis afin de participer à la finale publique du concours. Chaque participant disposera de 20 minutes pour interpeller les dérivés actuelles liées à l'uniformisation. Il devra convaincre le jury et le public par tous les arguments qu'il juge opportun (sociaux, juridiques, politiques, philosophiques, humains, artistiques...).

Le jury a l'opportunité de poser toute question qu'il jugera nécessaire et qui serait liée à l'élocution ou au plan écrit. Les questions seraient posées à l'issue de l'épreuve orale du participant. Le temps de réponse à la question serait de 5 minutes maximum.

Si les temps de parole sont dépassés, le Président du jury peut, soit signaler à l'orateur qu'il bénéficie de quelques instants supplémentaires pour conclure, soit interrompre l'orateur en cours.

Article 10 - Jury

Les membres du jury sont invités par le Comité organisateur. Il sera composé de spécialistes de la thématique du concours ainsi que de représentants artistiques.

Article 11 - Critères de cotation et attribution des prix par le jury

Le jury attribuera pour chaque participant une cotation sur 20 points au regard de l'argumentation, la connaissance du sujet, l'éloquence et l'attractivité de la prestation.

Deux prix seront remis aux lauréats :

Le **prix de la meilleure prestation** est attribué au participant qui obtient le plus grand nombre de points pour l'épreuve de défense orale.

Le **prix du public** est attribué au participant qui aura recueilli le plus de votes du public. A cet effet, un formulaire sera remis à chaque personne du public afin qu'elle y indique le nom de son favori et le dépose dans l'urne à la fin des épreuves orales.

Article 12 - Interprétation du règlement

Le Comité organisateur est seul compétent pour décider de toute question relative à l'interprétation du présent règlement, à l'organisation, au déroulement et à la régularité du concours.

Si une question d'interprétation du règlement se pose, elle doit être adressée par écrit au Comité organisateur. Ce dernier émet le cas échéant une directive d'interprétation à laquelle il est donné la publicité nécessaire.

Annexe 1

Personne de contact :

Juliette Béghin & Alexis Martinet

bruxelles.laique@laicite.be

02-289.69.00

Calendrier

- Clôture des inscriptions : 05 octobre 2010
- Communication des noms des sélectionnés : 12 octobre 2010
- Finale du Concours : le 30 octobre 2010

**Bruxelles Laïque asbl
Avenue de stalingrad, 18
1000 Bruxelles**